



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté n°DCL/BCE/21/332 fixant le nombre et le siège des bureaux de vote de la commune de La Bonneville sur Iton pour les élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin 2021

**VU** l'article R.40 du Code électoral ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

**VU** la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report de mars à juin 2021 du renouvellement général des conseillers départementaux et des conseillers régionaux ;

**VU** le décret n° 20046374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à Madame Chantal LILLE, chef de bureau de la citoyenneté et des élections ;

Considérant la demande de changement temporaire du lieu du bureau de vote n°2 présentée par Monsieur le maire de La Bonneville sur Iton ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

### ARRÊTE

**Article premier** : Par arrêté temporaire dans la commune de La Bonneville sur Iton, le lieu et le siège du bureau de vote n° 2 pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 se situera au Centre Culturel « Espace des Prés de la Noë » route d'Evreux.

**Article 2** : Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et Monsieur le maire de La Bonneville sur Iton, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dès réception.

ÉVREUX, le 12 mai 2021  
Pour le préfet et par délégation  
La chef de bureau



Chantal LILLE